

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Enseignement privé : des pistes de solutions pour sortir des sentiers battus

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

La réflexion menée, trois jours durant, pour sortir l'enseignement privé au Gabon des sentiers battus aura donc débouché sur une série de recommandations, dont la mise en application reste à l'appréciation des autorités compétentes.

Présidés par la ministre de l'Éducation nationale, Camélia Ntoutoume-Leclercq, ces travaux ont permis, dans un premier temps, d'examiner les dossiers réquerant des décrets, de travailler sur les normes réglementaires et infrastructurelles, la formation des personnels, l'application des programmes et le respect des volumes horaires.

Dans cette logique, l'inspecteur général des services, Emmanuella Biyi Minko Beh Biyogo, qui a fait lecture du rapport général, est revenu sur l'ensemble des dossiers des établissements privés demandant habilitation à fonder (HF), autorisation d'ouverture (AO) et reconnaissance d'utilité publique (RUP) qui ont été examinés lors de ces assises.

En effet, selon l'inspecteur général des services, "des

dossiers examinés, 878 dossiers ont été évalués par les commissaires pour l'ensemble des académies provinciales. À cet effet, 235 dossiers ont reçu un avis favorable d'habilitation à fonder de la part de la commission, 259 dossiers ont été autorisés à ouvrir et 4 dossiers ont reçu le décret de reconnaissance d'utilité publique. Ceci dit, 380 dossiers n'ont pas rempli les critères exigés". Soucieuse de trouver des pistes de solutions pour une école privée gabonaise de qualité, la membre du gouvernement a indiqué que le président de la République fait de l'éducation un secteur prioritaire dans le développement de notre pays.

"Suivant ses recommandations, lesdits travaux ont permis de revenir sur les pistes de solutions d'une école privée de qualité au service de la transformation de l'éducation. Lors de vos résolutions, vous avez préconisé que la nouvelle école privée s'arrime aux standards qui favorisent la réussite du plus grand nombre. À ce propos, je prends acte des résolutions de ces travaux que je soumettrai au Premier ministre", a-t-elle indiqué.



Photo: AN

La ministre de l'Éducation nationale, présidente de la 16e commission (g), recevant le rapport final.

**Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Gabon**  
Société Anonyme au Capital de FCFA 18 000 000 000  
Siège Social Libreville-Avenue du Colonel Parant  
BP. 2241 – RCCM 2002 B 01732  
Statistiques n° 090027 L  
NIF 79002 7 A

**AVIS DE CONVOCATION**

**Assemblée Générale Ordinaire  
du lundi 22 mai 2023**

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la BICIG sont convoqués en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire le **lundi 22 mai 2023 à 15h00** dans la **salle AKIBA de l'Hôtel NOMAD Suites Résidences de Libreville**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire au titre de l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes :
  - a. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
  - b. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
5. Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.
6. Quitus de la gestion des Administrateurs.
7. Fixation du montant des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs.
8. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale ou pourra s'y faire représenter par un mandataire.  
Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée Générale devront être déposés ou transmis au siège social avant l'Assemblée.

L'inventaire, les états financiers de synthèse, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ainsi que la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale seront tenus à la disposition des actionnaires au siège pendant les quinze jours précédant l'Assemblée Générale.

**Le Conseil d'Administration**